

Soumission prébudgétaire fédérale 2021

Mesures extraordinaires pour un contexte économique exceptionnel

Présentée à la ministre des Finances du Canada,
l'honorable Chrystia Freeland

Février 2021

À propos de Raymond Chabot Grant Thornton

Raymond Chabot Grant Thornton est une firme de services professionnels vouée au succès des organisations et de leurs dirigeants depuis 1948. Les professionnels de la firme sont engagés à accompagner les clients dans leur réussite grâce à une profonde compréhension de ce qui compte pour eux, pour leur entreprise et leur industrie. Cette fine connaissance, jumelée au talent et à la passion d'une équipe de professionnels, permet de stimuler la croissance. Leader québécois et canadien dans les domaines de la certification, de la fiscalité, des services-conseils, du redressement d'entreprises et de l'insolvabilité, Raymond Chabot Grant Thornton compte sur une équipe de plus de 2 700 professionnels, dont quelque 200 associés, répartis dans plus de 100 bureaux au Québec et dans les régions d'Ottawa et d'Edmundston.

Conjointement avec Grant Thornton LLP, autre firme canadienne, et l'organisation mondiale Grant Thornton, nous sommes présents dans plus de 140 pays et comptons plus de 58 200 employés qui offrent une véritable connaissance, une perspective innovante et l'agilité nécessaire afin que les clients continuent d'évoluer.





Table des matières

Sommaire des recommandations	5
Summary of Recommendations	7
Introduction	9
1. Mesures audacieuses applicables maintenant pour protéger les générations futures afin d'éviter une éventuelle crise des finances publiques	10
1.1 Encaisser rapidement les impôts latents au Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)	10
1.2 Encaisser rapidement les impôts latents relatifs aux sommes détenues dans des sociétés de gestion	11
1.3 Accélérer l'encaissement des impôts latents sur les plus-values relatives aux actifs détenus par les contribuables canadiens	12
1.4 Verser d'avance des impôts futurs au gouvernement fédéral à un taux d'imposition effectif moindre	12
1.5 Réduire indirectement les dépenses en santé du gouvernement fédéral	13
1.6 Cibler davantage l'intervention gouvernementale pour la relance et prioriser l'aide directe	14
1.7 Attirer des investissements étrangers	16
2. Mesures visant à soutenir les entreprises dans la relance	17
2.1 Rendre le transfert d'entreprise pour les familles en affaires fiscalement équitable	17
2.2 Revoir la réglementation et diminuer la paperasserie	18
2.3 Simplifier la fiscalité et procéder à une révision du système fiscal	19
2.4 Réaliser des projets d'infrastructures qui augmentent la productivité au pays	20
2.5 Créer un crédit d'impôt à l'innovation	21
3. Conclusion	21



Sommaire des recommandations

Introduction

- 1** Que le gouvernement fédéral présente un plan budgétaire scindé en deux grands volets ou « budgets » distincts :
 - premièrement, en élaborant des mesures spécifiques, audacieuses et parfois temporaires, avec des cibles à atteindre pour répondre au contexte extraordinaire et conjoncturel occasionné par la pandémie (dette et déficit générés par la COVID-19), et;
 - deuxièmement, en annonçant des mesures qui s'inscrivent davantage dans un contexte budgétaire « normal », venant ainsi répondre aux besoins actuels, soit ceux d'ordre structurel.

Mesures audacieuses applicables maintenant pour protéger les générations futures afin d'éviter une éventuelle crise des finances publiques

- 2** Que le gouvernement fédéral permette aux contribuables canadiens de faire le choix de retirer des fonds de leur Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dans un horizon de 24 mois, moyennant un taux d'impôt réduit à 7,5 % (taux fixe).
- 3** Que le gouvernement fédéral permette aux contribuables canadiens de faire le choix de retirer des fonds de leur société de gestion dans un horizon de 24 mois, moyennant un taux d'impôt applicable aux dividendes versés réduit à 10 % (taux fixe).
- 4** Que le gouvernement fédéral permette aux contribuables canadiens de faire le choix, dans un horizon de 24 mois, de payer immédiatement les impôts latents sur les plus-values relatives aux actifs détenus par ceux-ci. En effectuant ce choix dans les délais prévus, le contribuable bénéficierait d'un taux d'impôt applicable aux gains en capital imposables (GCI) réduit à 7,5 % (taux fixe).
- 5** Que le gouvernement fédéral permette aux contribuables canadiens de faire le choix, dans un horizon de 24 mois, de payer immédiatement des acomptes provisionnels pour payer les impôts attribuables à des exercices futurs. Si telle est l'option envisagée par le contribuable dans les délais prévus, il verrait ses acomptes provisionnels majorés à un taux à déterminer (par exemple de 5 % à 10 %), selon le calcul de ses impôts à payer du deuxième exercice suivant l'exercice au cours duquel le paiement a été effectué.
- 6** Que le gouvernement fédéral permette aux sociétés canadiennes d'augmenter leur compte de dividende en capital (CDC) à hauteur de 30 % des dépenses engagées, lors d'investissements au bénéfice de la santé de leurs employés canadiens. La société canadienne visée pourrait ainsi verser à ses actionnaires canadiens l'équivalent de 30 % des dépenses admissibles en dividende libre d'impôt.
- 7** Que le gouvernement fédéral priorise désormais les aides financières ciblées dans les secteurs d'activité où la reprise est plus lente, et privilégie l'aide directe (subventions) afin de ne pas miner le potentiel de reprise et de croissance des organisations plus durement touchées par la pandémie.
- 8** Que le gouvernement fédéral rouvre, sous une forme nouvelle, le programme des immigrants investisseurs.

Mesures visant à soutenir les entreprises dans la relance

- 9** Que le gouvernement fédéral modifie rapidement la Loi de l'impôt sur le revenu afin de rendre équitable le transfert d'entreprise à un membre de la famille, et ce, pour toutes les entreprises, nonobstant leur taille et leur secteur économique. Aussi, le gouvernement fédéral doit s'entendre avec le gouvernement du Québec afin que la législation fiscale à cet égard soit harmonisée à très court terme.
- 10** Que le gouvernement fédéral accélère ses efforts pour réduire la réglementation et la paperasserie des PME qui continuent de peser lourd afin d'instaurer rapidement un écosystème réglementaire qui encourage et facilite l'innovation et stimule la relance.
- 11** Que le gouvernement fédéral établisse un processus de révision du système fiscal mené par des experts indépendants. Cet examen devrait conduire à une refonte majeure de la fiscalité au pays qui respecterait les principes d'équité, de simplicité, de compétitivité et d'efficacité. La fiscalité doit évoluer pour s'arrimer rapidement aux réalités des organisations d'aujourd'hui et pour favoriser l'essor d'une économie numérique plus respectueuse de l'environnement.
- 12** Que le gouvernement fédéral s'engage, de concert avec la Banque de l'infrastructure du Canada, à élaborer un programme d'investissement en infrastructures à très long terme et une perspective de gestion de portefeuille des projets. Cela permettrait de maximiser les retombées de chaque projet et d'assurer un meilleur contrôle des risques liés au cycle de vie des infrastructures, qui auront une très longue durée de vie, de manière à respecter les cadres financiers établis et à éviter le surinvestissement et les déficits récurrents.
- 13** Que le gouvernement fédéral investisse prioritairement dans des projets qui augmentent le plus la productivité et la compétitivité au pays.
- 14** Que le gouvernement fédéral crée un crédit d'impôt à l'innovation pour aider les PME à augmenter leurs investissements en technologie et leur permettre de relancer plus efficacement leurs opérations ou de poursuivre leur croissance.

Conclusion

- 15** Afin de répondre plus efficacement à l'objectif d'un retour à l'équilibre budgétaire, que le gouvernement fédéral distingue l'endettement prépandémie de celui généré depuis la crise dans une stratégie définie visant l'assainissement des finances publiques.
- 16** En tenant compte du déficit et de l'endettement extraordinaire occasionnés par ses interventions depuis le début de la pandémie, que le gouvernement fédéral se fixe des cibles à atteindre pour le retour à l'équilibre budgétaire à moyen terme.



Summary of Recommendations

Introduction

- 1** The federal government should present a budget plan split into two main sections that are to be considered as separate “budgets”:
 - First, by establishing specific, exceptional and sometimes temporary measures aimed at addressing the extraordinary debt and deficit attributable to the COVID-19 pandemic; and
 - Second, by announcing “regular” budgetary measures aimed at addressing current needs, such as those of a structural nature.

Bold measures for immediate application to protect future generations and prevent a potential public finance crisis

- 2** The federal government should allow Canadian taxpayers to elect to withdraw funds from their registered retirement savings plan (RRSP) over the next 24 months, and pay a reduced tax rate of 7.5% (fixed rate) on these funds.
- 3** The federal government should allow Canadian taxpayers to elect to withdraw funds from their holding corporations over the next 24 months and pay a reduced tax rate of 10% (fixed rate) on dividends.
- 4** The federal government should allow Canadian taxpayers to elect, within the next 24 months, to immediately pay capital gains tax on assets that have appreciated in value. Taxpayers making this election would benefit from a reduced tax rate of 7.5% (fixed rate) on their taxable capital gains.
- 5** The federal government should allow Canadian taxpayers to elect, within the next 24 months, to immediately pay two years of tax instalments. Taxpayers making this election within the specified time frame would be credited an amount equivalent to an as-yet-undetermined percentage of their instalment amount (e.g., 5% or 10%), to be applied against income tax owing two years after the instalment was made.
- 6** The federal government should allow Canadian corporations to increase their capital dividend account (CDA) to 30% of expenses incurred on initiatives that benefit the health of their Canadian employees. Canadian corporations could therefore pay tax-free dividends to their Canadian shareholders amounting to 30% of these eligible expenses.
- 7** The federal government should, going forward, focus on providing targeted financial support, especially in the form of direct assistance (subsidies), to the hardest-hit sectors so as not to compromise their ability to recover and grow.
- 8** The federal government should reopen the Immigrant Investor Program, though under a new form.

Measures to support business recovery

- 9** The federal government should act quickly to amend the *Income Tax Act* to make the transfer of a business to a family member fair for all businesses, regardless of their size or economic sector. The federal government should also come to an agreement with the Quebec government, in the very short term, to harmonize tax laws on family business transfers.
- 10** The federal government should speed up its efforts to lighten the regulatory and administrative burden on SMEs with a view to quickly establishing a regulatory environment that encourages and facilitates innovation and stimulates business recovery.
- 11** The federal government should establish a process through which the tax system is reviewed by independent experts. The analysis should lead to a major overhaul of taxation in Canada, with changes based on the principles of equity, simplicity, competitiveness and efficiency. Our tax system urgently needs to be updated to better reflect the realities faced by today's organizations and to foster the emergence of a more environmentally friendly digital economy.
- 12** The federal government should commit, in conjunction with the Canada Infrastructure Bank, to developing an infrastructure investment program for the very long term and a project portfolio management plan. Doing so would maximize the benefits of each project and ensure better control of infrastructure lifecycle risks, which occur over a very long period, in order to remain compliant with the established fiscal framework and avoid overinvestment and recurring deficits.
- 13** The federal government should, as a matter of priority, invest in the projects deemed most likely to enhance Canada's productivity and competitiveness.
- 14** The federal government should create an innovation tax credit to help SMEs increase their technology investments, restart their operations more efficiently and pursue growth.

Conclusion

- 15** In order to return to a balanced budget, the federal government should distinguish pre-pandemic debt from debt incurred since the crisis began in a defined strategy aimed at consolidating public finances.
- 16** In light of the exceptional deficit and debt resulting from its pandemic response measures, the federal government should establish specific targets that lead to a balanced budget in the medium term.



Introduction

Le contexte extraordinaire actuel a une incidence considérable sur les finances publiques et devrait continuer à les alourdir. Le choix d'intervenir massivement dans l'économie était inévitable et le demeure, car les effets de la crise auraient été nettement plus dévastateurs si rien n'avait été fait.

En raison de l'importance de l'endettement accumulé, Raymond Chabot Grant Thornton croit qu'un cadre budgétaire ciblé visant le déficit et la dette générés par les mesures d'aide devrait être mis en place et présenté distinctement des mesures que l'on peut retrouver dans un contexte budgétaire « normal ».



Recommandation n° 1

Que le gouvernement fédéral présente un plan budgétaire scindé en deux grands volets ou « budgets » distincts :

- premièrement, en élaborant des mesures spécifiques, audacieuses et parfois temporaires, avec des cibles à atteindre pour répondre au contexte extraordinaire et conjoncturel occasionné par la pandémie (dette et déficit générés par la COVID-19), et;
- deuxièmement, en annonçant des mesures qui s'inscrivent davantage dans un contexte budgétaire « normal », venant ainsi répondre aux besoins actuels, soit ceux d'ordre structurel.

Avec un déficit historique d'au moins 381,6 G\$ et une dette prévue de quelque 1107,4 G\$ au 31 mars 2021, le gouvernement fédéral doit présenter des mesures budgétaires qui s'inscrivent dans un plan budgétaire clair et prévisible. Pour ce faire, la firme considère que les mesures à être annoncées, dont certaines, audacieuses, voire ambitieuses, peuvent être appliquées temporairement, devraient servir à la fois à générer rapidement de la richesse dans l'économie et à diminuer le déficit et l'endettement résultant des récentes interventions gouvernementales.

La firme estime donc qu'il est important de procéder à l'annonce de mesures définies à l'intérieur de deux cadres budgétaires. En d'autres mots, le prochain plan budgétaire devrait être présenté en deux grands volets ou en « budgets » distincts.

Un premier cadre budgétaire serait établi pour répondre au déficit extraordinaire et à la dette générée par la pandémie depuis mars 2020, et un second cadre budgétaire serait élaboré pour faire face plus particulièrement aux besoins des acteurs, dont les entreprises, que l'on retrouve dans une situation plus normale, comme avant la pandémie. Rappelons d'ailleurs que le Canada enregistrait déjà un déficit de 39,4 G\$, au terme de l'exercice financier au 31 mars 2020. Un an plus tôt, toujours en contexte économique « normal », les finances publiques fédérales affichaient un déficit de 14 G\$ au 31 mars 2019.

Il s'agirait là d'un plan budgétaire exceptionnel pour répondre à un contexte extraordinaire. Ce plan permettrait ainsi de distinguer, d'une part, les mesures qui viseraient à générer de la richesse tout en contribuant à diminuer la dette et le déficit liés aux interventions financières du gouvernement à l'égard de la pandémie; et, d'autre part, celles qui s'appliqueraient dans un contexte « normal » budgétaire et qui répondent à des besoins de nos entreprises.

Par ailleurs, les choix politiques du gouvernement fédéral d'investir massivement dans les infrastructures pour stimuler l'économie représentent un levier efficace de redémarrage économique. Cependant, la priorisation des projets d'infrastructures, de concert avec la Banque de l'infrastructure du Canada, est vitale, afin d'engager d'abord ceux qui augmentent le plus la productivité dans les collectivités du pays. Ces investissements stratégiques doivent également s'effectuer en tenant compte d'une perspective « d'équité intergénérationnelle », c'est-à-dire en n'hypothéquant pas substantiellement les générations de l'avenir par un endettement excessif. Il est clair que la situation des finances publiques du pays est loin d'être celle des dernières années.

Ce sont pour ces raisons, entre autres, que nous recommandons que le prochain plan budgétaire soit conçu en deux grands volets ou « budgets » distincts.

1. Mesures audacieuses applicables maintenant pour protéger les générations futures afin d'éviter une éventuelle crise des finances publiques

Selon Raymond Chabot Grant Thornton, pour le gouvernement fédéral, les défis de la relance de l'économie canadienne sont axés sur sa capacité à financer des mesures et des programmes ciblés sur les organisations, particulièrement les entreprises, pour qu'elles puissent créer de la richesse, en générant des emplois et en devenant plus productives et innovantes. Toutefois, la relance de l'économie et l'aide de l'État à la population et aux entreprises doivent s'exercer dans une optique de saine gestion des finances publiques, appelant ainsi le gouvernement fédéral à y contribuer de manière rigoureuse et responsable.

Voici **sept mesures**, dont certaines percutantes et appliquées temporairement, qui permettraient au gouvernement d'engranger à très court terme des revenus ou de bénéficier d'économies pour faire face à ses importantes obligations financières (dette et déficit associés à la pandémie).

Pour certains contribuables, les mesures suivantes représenteraient donc un incitatif à payer des impôts latents plus tôt et à moindre coût dans une période donnée, en comparaison aux taux en vigueur.

1.1 Encaisser rapidement les impôts latents au Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Une première proposition audacieuse qui viendrait aider à la fois le gouvernement fédéral à engranger des revenus et les contribuables à bénéficier rapidement de liquidités est l'encaissement plus rapide des impôts latents relatifs au Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) des contribuables canadiens.



Recommandation n° 2

Que le gouvernement fédéral permette aux contribuables canadiens de faire le choix de retirer des fonds de leur Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dans un horizon de 24 mois, moyennant un taux d'impôt réduit à 7,5 % (taux fixe).

Cette mesure temporaire permettrait aux contribuables canadiens de faire le choix de retirer des fonds de leur REER dans un horizon de 24 mois. En effectuant ce retrait dans les délais prévus, le taux d'impôt applicable serait réduit à 7,5 % (taux fixe), ce qui représenterait une réduction appréciable du taux en comparaison des taux habituellement attribuables aux retraits REER. Suivant le choix de retirer ces sommes du REER, le contribuable se verrait donner la possibilité de remettre l'équivalent des fonds retirés avant impôt dans un compte d'épargne libre d'impôt CELI, et ce, sans toucher au maximum auquel il aurait pu autrement contribuer.

Prenons l'exemple suivant : au 31 décembre 2021, monsieur X, un résident canadien aux fins de la Loi sur les impôts, fait le choix de retirer immédiatement 100 000 \$ de son REER. Dans l'exercice 2021, M. X paiera donc 7 500 \$ d'impôt sur ce retrait et aura la possibilité de remettre 100 000 \$ dans son CELI.

Pour le gouvernement fédéral et les contribuables, cette mesure comporte des avantages. La réduction du taux d'impôt applicable aux sommes retirées du REER devrait inciter des contribuables canadiens à faire ce choix et ainsi permettre au gouvernement fédéral d'engranger des sommes importantes plus rapidement que s'il avait dû attendre le retrait à la retraite des contribuables canadiens visés. Avec ces nouveaux revenus, le gouvernement fédéral pourrait ainsi rembourser plus rapidement l'importante dette accumulée et ainsi réduire son fardeau. En plus de permettre de recevoir les impôts plus rapidement, cette mesure aurait pour effet d'encourager l'économie canadienne, puisque les fonds encaissés par les contribuables, non contribués au CELI de ceux-ci, pourraient être injectés dans l'économie canadienne par l'effet de différents achats, de rénovations résidentielles ou d'autres dépenses en sol canadien.

De plus, cette mesure ambitieuse permettrait de réduire des impôts dus par des contribuables canadiens ayant fait le choix d'effectuer le retrait de leur REER dans le délai requis.

Il est clair que l'objectif n'est pas de dilapider les fonds de retraite générés par les REER des contribuables canadiens. Une limite de retrait devrait aussi être implantée par le gouvernement fédéral, de concert avec le gouvernement du Québec, de même qu'une procédure de retrait structurée en fonction de la valeur des fonds disponibles du contribuable.



1.2 Encaisser rapidement les impôts latents relatifs aux sommes détenues dans des sociétés de gestion

Cette deuxième proposition ambitieuse viserait également à encaisser plus rapidement les impôts latents relatifs aux sommes détenues dans des sociétés de gestion par des contribuables canadiens, notamment par les entrepreneurs.



Recommandation n° 3

Que le gouvernement fédéral permette aux contribuables canadiens de faire le choix de retirer des fonds de leur société de gestion dans un horizon de 24 mois, moyennant un taux d'impôt applicable aux dividendes versés réduit à 10 % (taux fixe).

Elle permettrait aux contribuables canadiens de faire le choix de retirer des fonds de leur société de gestion dans un horizon de 24 mois. En effectuant ce retrait dans les délais prévus, le taux d'impôt applicable aux dividendes versés serait réduit à 10 % (taux fixe), ce qui représenterait une réduction appréciable du taux en comparaison des taux habituellement attribuables aux dividendes versés par des sociétés canadiennes à des particuliers canadiens.

À titre d'exemple : au 31 décembre 2021, la société X inc., dont la totalité des actions est détenue par monsieur Y qui est un résident canadien aux fins de la Loi sur les impôts, décide de verser un dividende de 100 000 \$ à son unique actionnaire. Dans l'exercice 2021, M. Y paiera donc 10 000 \$ d'impôt sur ce dividende.

Cette mesure comporte également des avantages pour le gouvernement fédéral. En fait, la réduction du taux applicable aux dividendes versés devrait inciter plusieurs contribuables canadiens à faire ce choix, permettant au gouvernement fédéral d'engranger des sommes importantes plus rapidement que s'il avait dû attendre le versement par les sociétés de gestion visées. Ces nouveaux revenus pourraient aussi permettre au gouvernement fédéral de rembourser plus rapidement la dette ou de les appliquer à la réduction de son déficit.

En plus de permettre à l'État de recevoir des sommes d'impôts plus rapidement, cette mesure aurait pour effet de stimuler l'économie canadienne, puisque les fonds encaissés par les contribuables, qui ne seraient pas reversés dans leurs sociétés de gestion, pourraient être injectés dans l'économie canadienne par l'effet de différents achats, par d'autres dépenses ou par des investissements.

Cette autre recommandation temporaire aurait également avantage de réduire les impôts dus par des contribuables canadiens ayant fait ce choix dans les délais requis sur les dividendes reçus par leur société de gestion.

1.3 Accélérer l'encaissement des impôts latents sur les plus-values relatives aux actifs détenus par les contribuables canadiens

Une autre mesure fiscale audacieuse qui favoriserait l'entrée d'argent plus rapidement dans les coffres du gouvernement fédéral serait d'accélérer l'encaissement des impôts latents sur les plus-values relatives aux actifs détenus par les contribuables canadiens.



Recommandation n° 4

Que le gouvernement fédéral permette aux contribuables canadiens de faire le choix, dans un horizon de 24 mois, de payer immédiatement les impôts latents sur les plus-values relatives aux actifs détenus par ceux-ci. En effectuant ce choix dans les délais prévus, le contribuable bénéficierait d'un taux d'impôt applicable aux gains en capital imposables (GCI) réduit à 7,5 % (taux fixe).

Cette troisième mesure temporaire permettrait aux contribuables canadiens de choisir, toujours dans un horizon de 24 mois, de payer immédiatement les impôts latents sur les plus-values relatives aux actifs détenus par ceux-ci. En effectuant ce choix dans les délais prévus, le contribuable bénéficierait d'un taux d'impôt applicable aux gains en capital imposables (GCI) réduit à 7,5 %. Pour certains contribuables, cela représenterait une réduction appréciable du taux en comparaison des taux en vigueur. Le coût fiscal (soit le prix de base rajusté [PBR]) des biens visés serait ainsi augmenté à la juste valeur marchande (JVM), selon la date où le choix serait effectué. Dans l'hypothèse où le gain latent était attribuable à des actions de sociétés détenues par des contribuables canadiens, le capital versé (CV) des actions détenues par le contribuable serait aussi augmenté du montant d'impôt versé.

Illustrons l'impact de cette mesure avec l'exemple suivant : au 31 décembre 2021, monsieur Z, qui est un résident canadien aux fins de la Loi sur les impôts, choisit de s'imposer sur le gain latent de 100 000 \$ relatif aux actions qu'il détient dans la société X inc. Dans l'exercice 2021, M. Z paiera donc 7 500 \$ d'impôt sur ce gain en capital imposable, le PBR des actions sera augmenté de 100 000 \$ et le CV sera augmenté de 100 000 \$.

Cette mesure comporte aussi des avantages tant pour le gouvernement fédéral que pour le contribuable canadien. La réduction du taux applicable aux gains latents devrait inciter de nombreux contribuables à faire ce choix, tout en permettant au gouvernement fédéral d'engranger des sommes importantes plus rapidement que s'il avait dû attendre la vente, le transfert ou la disposition réputée des biens visés. Le gouvernement fédéral pourrait ainsi rembourser plus rapidement la dette ou appliquer ces nouveaux revenus à son budget de fonctionnement.

Une fois de plus, cette mesure temporaire aurait pour avantage de réduire les impôts dus par des contribuables canadiens ayant fait le choix de payer immédiatement les impôts latents sur les plus-values dans le délai requis.

1.4 Verser d'avance des impôts futurs au gouvernement fédéral à un taux d'imposition effectif moindre

Cette quatrième proposition temporaire et audacieuse viserait à offrir la possibilité aux contribuables canadiens de verser d'avance des impôts futurs au gouvernement fédéral à un taux d'imposition effectif moindre.



Recommandation n° 5

Que le gouvernement fédéral permette aux contribuables canadiens de faire le choix, dans un horizon de 24 mois, de payer immédiatement des acomptes provisionnels pour payer les impôts attribuables à des exercices futurs. Si telle est l'option envisagée par le contribuable dans les délais prévus, il verrait ses acomptes provisionnels majorés à un taux à déterminer (par exemple de 5 % à 10 %), selon le calcul de ses impôts à payer du deuxième exercice suivant l'exercice au cours duquel le paiement a été effectué.

Dans un horizon de 24 mois, cette mesure permettrait donc à des contribuables de payer immédiatement au gouvernement fédéral des acomptes provisionnels pour payer les impôts attribuables à des exercices futurs. Un contribuable canadien envisageant cette option dans les délais prévus verrait ses acomptes provisionnels majorés à un taux à déterminer (par exemple de 5 % à 10 %), selon le calcul de ses impôts à payer du deuxième exercice suivant l'exercice au cours duquel le paiement a été effectué. S'il y avait un solde excédentaire à la suite de l'application de l'acompte provisionnel majoré au deuxième exercice, ce solde serait reporté aux années ultérieures.

À titre d'exemple : au 31 janvier 2021, la société X inc., qui est une résidente canadienne aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu et dont l'exercice financier se termine le 31 mars, verse un montant de 100 000 \$ au gouvernement fédéral. Dans le calcul de son impôt à payer de l'exercice terminé le 31 mars 2023, la société X inc. pourra, par exemple, considérer un acompte provisionnel de 105 000 \$ (avec un taux de 5 %). Tout solde excédentaire dudit acompte par rapport à l'impôt à payer au 31 mars 2023 sera reporté aux années ultérieures.

Évidemment, cette mesure a ses avantages. La majoration des acomptes provisionnels devrait inciter des contribuables canadiens à choisir cette option et permettre, encore une fois, au gouvernement fédéral d'enregistrer des sommes importantes plus rapidement que s'il avait dû attendre le moment où les acomptes provisionnels auraient été autrement dus. Le gouvernement fédéral pourrait utiliser ces nouveaux revenus pour rembourser la dette ou pour épouser le déficit.

Quant aux contribuables qui choisiraient de payer des acomptes provisionnels supplémentaires dans un délai requis à un taux moindre, ils réduiraient ainsi leur facture d'impôts futurs à payer.

1.5 Réduire indirectement les dépenses en santé du gouvernement fédéral

Cette cinquième et dernière mesure fiscale ambitieuse que Raymond Chabot Grant Thornton recommande viserait à réduire, indirectement, les dépenses en santé du gouvernement fédéral.



Recommandation n° 6

Que le gouvernement fédéral permette aux sociétés canadiennes d'augmenter leur compte de dividende en capital (CDC) à hauteur de 30 % des dépenses engagées, lors d'investissements au bénéfice de la santé de leurs employés canadiens. La société canadienne visée pourrait ainsi verser à ses actionnaires canadiens l'équivalent de 30 % des dépenses admissibles en dividende libre d'impôt.

Cette mesure, appliquée de manière permanente et non temporairement, à la différence des propositions énoncées précédemment, permettrait aux sociétés canadiennes d'augmenter leur compte de dividende en capital (CDC) à hauteur de 30 % des dépenses engagées, lors d'investissements au bénéfice de la santé de leurs employés canadiens. La société canadienne visée pourrait ainsi verser à ses actionnaires canadiens l'équivalent de 30 % des dépenses admissibles en dividendes libres d'impôt.

Prenons l'exemple suivant : X inc., une société canadienne qui emploie 100 employés au Canada, a mis en place en 2021 un programme au bénéfice de ses employés visant à les encourager à faire au moins 1 h 30 d'activité physique par semaine. En 2021, les dépenses entourant la mise en place de ce programme se sont élevées à 100 000 \$, ce qui augmentera donc le compte de dividende en capital de X inc. d'un montant de 30 000 \$. Puisque M. Z est l'actionnaire unique de la société, X inc. pourrait lui verser un dividende de 30 000 \$ libre d'impôt.

Les avantages de cette proposition seraient multiples. Cette mesure encouragerait l'activité physique régulière des employés des entreprises canadiennes pour ainsi prévenir et réduire les risques de maladies et, conséquemment, les séjours à l'hôpital.

Cette proposition permettrait aussi, indirectement, au gouvernement fédéral de financer les différents programmes au bénéfice de la santé des contribuables canadiens. Enfin, si l'entreprise versait un dividende en capital à ses actionnaires canadiens à la suite des investissements admissibles, cela viendrait stimuler l'économie canadienne, puisque les dividendes libres d'impôt encaissés par les contribuables canadiens pourraient être injectés dans l'économie canadienne par l'effet de dépenses et investissements divers.

La mesure comporte aussi l'avantage de réduire les impôts dus par des contribuables canadiens sur les dividendes reçus du compte de dividende en capital, lesquels impôts auraient été autrement dus au moment du retrait des sommes impliquées.



1.6 Cibler davantage l'intervention gouvernementale pour la relance et prioriser l'aide directe

Raymond Chabot Grant Thornton tient à souligner tous les efforts du gouvernement fédéral pour soutenir les organisations à travers cette crise sans précédent. Depuis le début de la pandémie, plusieurs mesures gouvernementales ont permis – et permettent encore – de protéger les liquidités des entreprises, de maintenir les emplois et d'appuyer financièrement les travailleurs. Ces appuis financiers se sont révélés essentiels, mais aujourd'hui les programmes doivent être adaptés en fonction des secteurs les plus touchés et de ceux où la relance tarde à redémarrer.

Si des mesures uniformes ont été indispensables jusqu'ici pour de très nombreuses entreprises, comme la Subvention salariale d'urgence du Canada, le défi est aujourd'hui d'en appliquer rapidement de nouvelles qui correspondent à la réalité et aux besoins des entrepreneurs canadiens des industries les plus touchées, comme dans le secteur du transport aérien (aéronautique) qui a urgemment besoin d'aide financière. De plus, l'aide directe, sous forme de subventions, doit aussi être priorisée comme moyen de soutien financier. Il ne faut surtout pas chercher à alourdir davantage l'endettement de nos moteurs économiques, car leur pérennité est en danger.



Recommandation n° 7

Que le gouvernement fédéral priorise désormais les aides financières ciblée dans les secteurs d'activité où la reprise est plus lente, et privilégie l'aide directe (subventions) afin de ne pas miner le potentiel de reprise et de croissance des organisations plus durement touchées par la pandémie.

Il est donc désormais impératif d'injecter des sommes dans des secteurs d'activité précis où la relance s'annonce plus lente, comme le tourisme, la culture, l'hôtellerie ou la restauration, plutôt que dans d'autres secteurs pour lesquels ce n'est pas le cas.

La firme salue d'ailleurs l'annonce du 26 janvier dernier concernant le nouveau Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT). Les entreprises de tout le pays des secteurs les plus touchés par la pandémie comme le tourisme, l'accueil, l'hébergement et la restauration pourront bénéficier de prêts variant de 25 000 \$ à 1 M\$¹. Quant aux entreprises comptant plusieurs établissements sous une même bannière, comme les hôtels et les restaurants, elles pourraient être admissibles à un prêt allant jusqu'à 6,25 M\$. Cette mesure est intéressante et elle s'inscrit là où les besoins se font sentir.

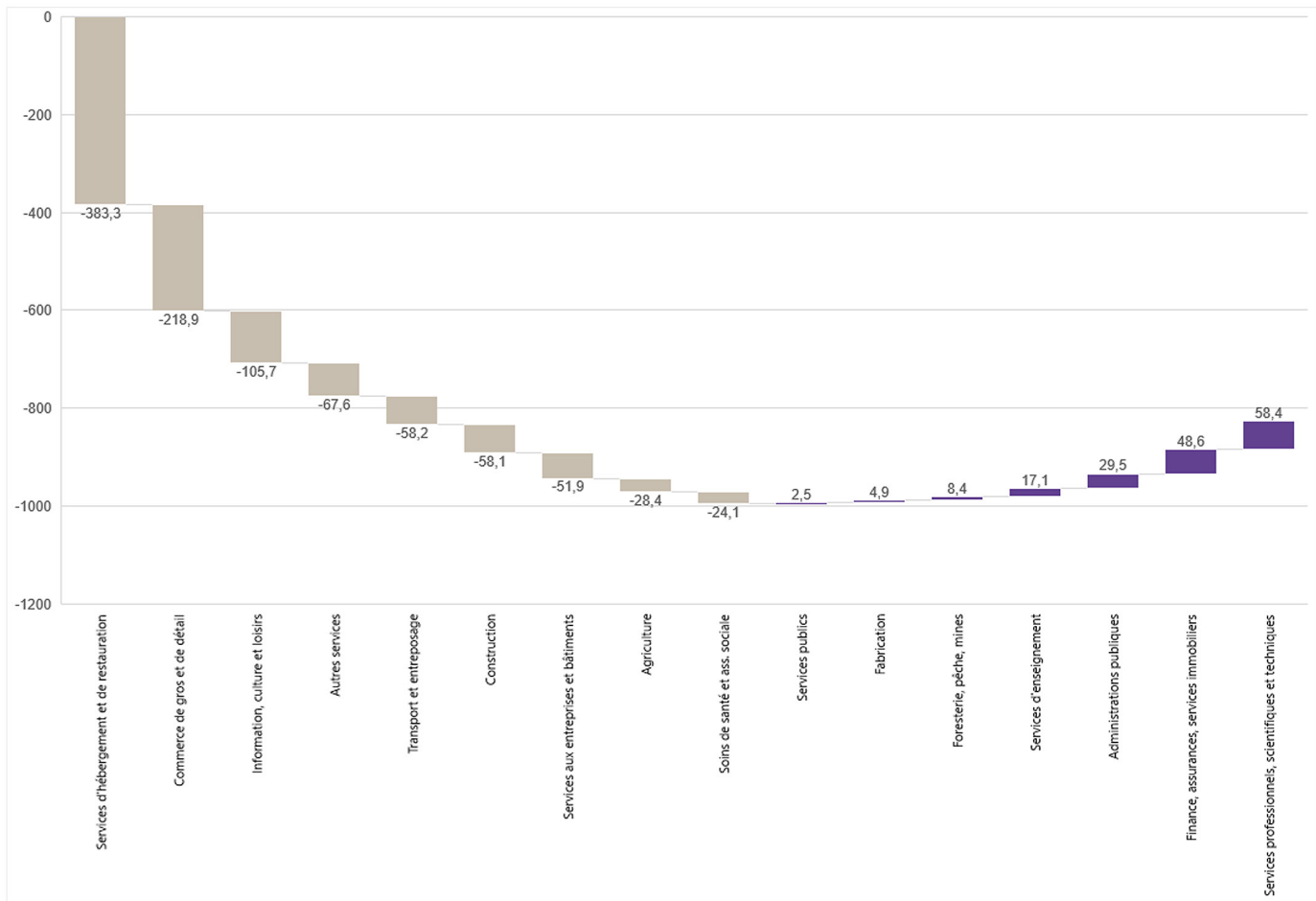
Toutefois, d'autres mesures régionales et particulières à des secteurs spécifiques doivent être mises en place. L'implantation d'autres programmes de subventions d'aide économique et financière par le gouvernement fédéral doit voir le jour rapidement, car l'endettement pèse déjà lourd pour plusieurs entreprises, dont la fermeture ne peut être l'option recherchée.

¹ Pour être admissibles à la PCSTT, les entreprises devront démontrer une diminution annuelle d'au moins 50 % de leurs revenus pendant trois mois, durant les huit mois qui ont précédé la soumission de leur demande.

Or, les récentes données de Statistique Canada sur le niveau d'emploi confirment l'importance de mieux cibler les mesures d'aide. Comme en témoigne le tableau ci-dessous, les niveaux d'emploi ont crû pour certains secteurs en janvier 2021 comparé à janvier 2020, alors qu'à l'inverse l'impact est brutal pour d'autres industries. Par exemple, avec des pertes de 383 300 emplois (-32,1 %) pour les secteurs de l'hébergement et de la restauration et de 105 700 emplois (-14,5 %) pour ceux de la culture, des loisirs et de l'information, il est clair que le choix d'intervenir directement pour soutenir ces secteurs clés est vital.

Tableau 1

Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées (janvier 2021 par rapport à janvier 2020)



Source : Statistique Canada, Tableau 14-10-0022-01 Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées (x 1 000)

Dans son rapport déposé au gouvernement fédéral et rendu public en décembre 2020, le Conseil sur la stratégie industrielle du Canada notait, avec raison, que :

Le gouvernement doit maintenant de toute urgence mettre en œuvre des mesures ciblées afin de soutenir les secteurs les plus touchés de l'économie canadienne, soit les transporteurs aériens, les aéroports et l'aérospatiale; les ressources de l'avenir (particulièrement le pétrole et le gaz); et le tourisme, l'accueil et la culture. Un soutien adapté et flexible à ces secteurs contribuera à les stabiliser, à prévenir les répercussions à long terme et à les positionner en vue d'une relance qui viendra, dans ces domaines aussi².

² Conseil sur la stratégie industrielle du Canada, *Redémarrer, Relancer, Repenser la prospérité de tous les Canadiens. Un plan de croissance ambitieux pour bâtir une économie numérique, durable et innovante*, octobre 2020, p. 25. [[https://www.ic.gc.ca/eic/site/062.nsf/vwapj/00118a_fr.pdf/\\$file/00118a_fr.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/062.nsf/vwapj/00118a_fr.pdf/$file/00118a_fr.pdf)].

1.7 Attirer les investissements étrangers

En plus de l'ensemble des mesures considérées à l'intérieur du pays pour relancer notre économie, une attention particulière doit également être portée à l'investissement étranger qu'il faut favoriser.

Nous pouvons distinguer l'investissement étranger en deux grands volets :

1. Celui fait par les entreprises qui désirent se relocaliser, élargir leurs opérations ou saisir une opportunité;
2. Celui fait par des familles et des individus qui voient le Canada comme une nouvelle terre d'accueil et qui sont prêts à y contribuer en échange d'un statut au Canada.



Recommandation n° 8

Que le gouvernement fédéral rouvre, sous une forme nouvelle, le programme des immigrants investisseurs.

Pour le premier volet, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de l'organisme Investir au Canada, a un levier important pour attirer des entreprises et des capitaux. Il a donc tout intérêt à s'assurer que cette agence dispose de tous les outils requis pour être des plus attrayantes à travers le monde.

Outre l'importance de permettre à l'agence de remplir avec le plus d'efficacité et d'efficience son rôle d'attirer et de promouvoir l'investissement étranger, le gouvernement fédéral doit faire en sorte qu'elle demeure des plus agiles et à prédominance entrepreneuriale afin de saisir rapidement les opportunités, considérant la forte compétition internationale, notamment en ces temps de pandémie et d'efforts de relance économique partout dans le monde.

Quant au deuxième volet, force est de reconnaître que le Canada a été, en 1985, le deuxième État au monde à mettre sur pied un programme pour inciter des familles bien nanties à venir s'établir au Canada en échange d'un investissement substantiel.

Malheureusement, le Canada ne recrute plus ce type d'investisseurs depuis 2012 et a mis officiellement fin à son programme en 2014.

Dans un contexte de relance, ce programme devient encore plus pertinent, puisque ses retombées économiques sont considérables pour l'économie.

Notons que, pendant ce temps, entre 2015 et 2020, nos voisins américains ont recruté, par l'intermédiaire de leur Programme d'immigrants investisseurs (EB-5), plus de 55 000 investisseurs, requérant de chacun un investissement de 500 000 \$ US qui est attribué au soutien de l'économie américaine. Du côté de l'Europe, c'est près de 22 G€ qui ont été investis entre 2015 et 2019 par des investisseurs étrangers dans les différentes juridictions offrant ce type de programme d'immigration.

L'infrastructure est là, au Canada. Il suffit de réaligner le tir afin d'optimiser le profil recherché des investisseurs et de leur contribution. Ainsi, le gouvernement fédéral se doit de rouvrir, sous une forme nouvelle, le programme des immigrants investisseurs.

Nous recommandons donc que ce programme soit réactivé, soit sur une base de projet pilote soit sous une autre forme, afin que le Canada reprenne sa part du gâteau parmi les 20 000 *High Net Worth Individuals* (HNWI) qui changent de statut annuellement à travers le monde. Leur contribution financière pourrait se chiffrer à plus d'un milliard de dollars annuellement si les critères étaient favorables. Ce type de contributions aiderait grandement, par exemple, le financement des projets d'infrastructures pilotés par la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC).

Selon Raymond Chabot Grant Thornton, les différentes mesures énoncées dans cette section permettraient au gouvernement fédéral de générer à la fois des revenus et des économies.



2. Mesures visant à soutenir les entreprises dans la relance

Même si plusieurs interventions sont à envisager de la part du gouvernement fédéral pour stimuler la relance et pour favoriser la croissance des entreprises, Raymond Chabot Grant Thornton tient à partager **cinq idées**, dont certaines formulées précédemment, qui peuvent se retrouver dans un cadre budgétaire dit « normal ». Ces recommandations contribueraient, à leur façon, à répondre aux besoins des entreprises en leur permettant de surmonter les défis de la relance avec plus d'agilité et de moyens.

2.1 Rendre le transfert d'entreprise pour les familles en affaires fiscalement équitable

Un enjeu d'importance à relever pour favoriser une relève entrepreneuriale forte est l'élimination de l'iniquité qui prévaut actuellement lors d'un transfert d'entreprise intergénérationnel, et ce, pour toutes les entreprises, peu importe leur taille ou leur secteur d'activité.



Recommandation n° 9

Que le gouvernement fédéral modifie rapidement la Loi de l'impôt sur le revenu afin de rendre équitable le transfert d'entreprise à un membre de la famille, et ce, pour toutes les entreprises, nonobstant leur taille et leur secteur économique. Aussi, le gouvernement fédéral doit s'entendre avec le gouvernement du Québec afin que la législation fiscale à cet égard soit harmonisée à très court terme.

Depuis plusieurs années, Raymond Chabot Grant Thornton presse le gouvernement fédéral d'agir sur ce front. Aujourd'hui, à l'heure où toutes les entreprises d'ici sont appelées à contribuer à la relance, le Canada ne peut plus se passer de l'investissement d'entrepreneurs qui, par exemple, souhaitent transférer leurs entreprises à leurs enfants.

Déjà, nous savons que les investissements ne sont pas au rendez-vous chez les entrepreneurs à l'aube de la retraite, malgré la disponibilité des fonds. Nos experts en relève d'entreprise, qui traitent plus de 500 dossiers de relève entrepreneuriale par année, le constatent sur le terrain. Les entrepreneurs qui songent à la retraite retiennent leurs investissements, ce qui mine l'innovation et la productivité à long terme, de même que la croissance, au Canada. Une telle attitude engendre, malheureusement, une baisse de la valeur marchande de l'entreprise. Ajouter de la dette au bilan d'une entreprise et prendre plus de risques, à l'aube de la retraite, n'est pas une décision facile à prendre, mais c'est justement ce qui est nécessaire pour en assurer la pérennité.

L'existence d'une iniquité fiscale dans la Loi de l'impôt sur le revenu (article 84.1) lorsqu'il y a un transfert d'entreprise intergénérationnel, vient dissuader davantage les entrepreneurs cédants d'investir dans leur entreprise, surtout s'ils la vendent à une société détenue par un membre de la famille, en raison de l'imposition sur le gain en capital. Plusieurs propriétaires préfèrent vendre à un tiers pour ne pas perdre l'exonération d'impôt sur le gain en capital de près de 892 000 \$.

Le gouvernement du Québec a déjà procédé, à la suite de nombreuses représentations exercées, entre autres, par notre firme, à l'élargissement de l'équité fiscale en matière de transfert d'entreprise à toutes les entreprises issues de tous les secteurs d'activité. Cependant, il existe toujours, au Québec, des conditions contraignantes auxquelles les actionnaires sont assujettis lors d'un transfert d'entreprise à un membre de la famille, telles que celles consistant à effectuer un transfert complet, et non partiel, de l'entreprise et à ne plus y avoir de participation après la vente. Nous incitons le gouvernement du Québec à atténuer, voire à éliminer, ces conditions.

Le gouvernement fédéral doit agir rapidement à son tour avec une réforme équitable et non contraignante pour les actionnaires, comme c'est toujours le cas au Québec, et s'entendre avec le gouvernement du Québec afin que ces mesures aient, partout au Canada, un impact significatif et durable. La consultation publique de juillet 2017 du ministre des Finances du Canada contenait des éléments liés au transfert d'entreprise entre générations. Il nous paraît essentiel toutefois que tous les changements à venir à cet égard puissent générer une véritable équité entre les propriétaires qui transfèrent leur entreprise à une société détenue par un tiers et ceux qui cèdent à une société détenue par un membre de leur famille.

Dans certaines juridictions, comme en Irlande et en Allemagne, les actions de PME font partie d'une classe d'actifs privilégiés lors d'un transfert intergénérationnel. Cette classe d'actifs a droit à une exonération bonifiée sujette à des termes pour éviter tout abus, comme la durée de détention après la transaction (entre trois et cinq ans) et le respect de l'objectif de création d'emplois. Les particuliers ont droit à une telle exonération au maximum une fois tous les dix ans.

Au-delà de la simple équité fiscale, qui est souhaitable, de telles avenues pour nos entreprises pourraient même être envisagées, pour mieux sauvegarder les entreprises d'ici et les garder entre les mains de la famille.

2.2 Revoir la réglementation et diminuer la paperasserie

Dans un contexte de relance, le fardeau de la réglementation et de la paperasserie représente une épine douloureuse importante pour les PME. Comme le soulignait la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante dans une étude de janvier 2021, « les coûts de la réglementation imposés aux entreprises canadiennes par les trois paliers de gouvernement s'élevaient à 38,8 G\$ de dollars en 2020. Les entreprises canadiennes, toutes tailles confondues, ont consacré au total 731 M\$ à leur mise en conformité, soit l'équivalent de près de 375 000 emplois à temps plein »³. Des efforts supplémentaires du gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, sont nécessaires pour permettre aux PME canadiennes de se concentrer sur leur tâche première : faire des affaires!



Recommandation n° 10

Que le gouvernement fédéral accélère ses efforts pour réduire la réglementation et la paperasserie des PME qui continuent de peser lourd afin d'instaurer rapidement un écosystème réglementaire qui encourage et facilite l'innovation et stimule la relance.

Comme le soutient CPA Canada, nous sommes d'avis qu'« il conviendrait aussi d'accroître le leadership du gouvernement fédéral afin d'éliminer les exigences réglementaires en double ou les chevauchements entre différentes administrations, ce qui pourrait mener à une plus grande harmonisation des règles et des procédures administratives qui se rattachent à ces exigences⁴. »

Plus récemment, le Conseil sur la stratégie industrielle du Canada indiquait également dans son rapport que :

La COVID-19 nous aura au moins appris ce qu'est l'art du possible. Lorsqu'il le faut, nous pouvons agir très rapidement, de manière coordonnée entre les gouvernements et le secteur privé, afin de nous libérer des formalités administratives qui font obstacle à l'action et à l'agilité. En tant que Conseil, nous tenons à réitérer l'importance d'agir dans ce domaine, surtout dans les secteurs clés pour accélérer notre croissance⁵.

Raymond Chabot Grant Thornton est tout à fait d'accord avec cette affirmation, de même qu'avec la proposition de ce même Conseil qui interpelle le gouvernement fédéral à :

- mener plus rapidement les examens réglementaires dans les secteurs où les retards ont des répercussions financières et sociales disproportionnées (par exemple, technologies propres et ressources);
- mener des examens réglementaires ciblés pour soutenir la plupart des secteurs touchés (p. ex., le secteur pétrolier et gazier, et l'aérospatiale);
- intensifier les efforts de réforme réglementaire en cours en vue d'éliminer les zones de chevauchement entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux⁶.

³ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Rapport sur la paperasserie au Canada*. Le coût de la réglementation pour les PME, 6e édition, janvier 2021, p. 3. [<https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-01/Rapport-sur-la-paperasserie-au-Canada-2021.pdf>]

⁴ CPA Canada, *Consultations prébudgétaires tenues en vue du budget fédéral de 2019*, août 2018, op. cit., p. 6-7. [<https://www.epacanada.ca/-/media/site/operational/sc-strategic-communications/docs/01524-sc-consultations-prebudgetaires-budget-federal-2019.pdf?la=fr&hash=84E10F325F952C607C6C2A1452094973E0E4424F>]

⁵ Conseil sur la stratégie industrielle du Canada, op. cit., p. 46

⁶ *Ibid.*, p. 47.



2.3 Simplifier la fiscalité et procéder à une révision du système fiscal

Même si la conjoncture se prête davantage au soutien immédiat de la relance économique et que le moment n'est peut-être pas propice à une refonte du système fiscal canadien, des modifications demeurent essentielles. À l'instar de CPA Canada, nous sommes convaincus qu'un examen complet du système s'impose pour assurer la durabilité de la relance économique du pays.⁷ La dernière refonte fiscale au pays remonte d'ailleurs aux années 1960.



Recommandation n° 11

Que le gouvernement fédéral établisse un processus de révision du système fiscal mené par des experts indépendants. Cet examen devrait conduire à une refonte majeure de la fiscalité au pays qui respecterait les principes d'équité, de simplicité, de compétitivité et d'efficacité. La fiscalité doit évoluer pour s'arrimer rapidement aux réalités des organisations d'aujourd'hui et pour favoriser l'essor d'une économie numérique plus respectueuse de l'environnement.

Une discussion doit être enclenchée rapidement pour mener à une refonte à court terme, qui est cruciale pour assurer la pérennité et la compétitivité des entreprises canadiennes. Rappelons que la firme considère :

- que la fiscalité applicable aux PME est déjà désuète et que le fardeau fiscal des entreprises est très élevé, notamment avec la masse salariale et les conformités fiscales;
- que le Canada a perdu l'avantage dont il bénéficiait au chapitre de l'impôt des sociétés depuis que les États-Unis et d'autres pays ont réduit leur impôt des sociétés et amélioré leur compétitivité fiscale, et;
- qu'un faible taux d'imposition des sociétés permet d'attirer de nouveaux investissements et de créer des emplois.

La crise de la COVID-19 est venue démontrer, elle aussi, à quel point un système fiscal complexe est difficile à gérer en temps de crise. Nous endossons la recommandation de CPA Canada liée à la simplification de la fiscalité. Dans son mémoire prébudgétaire présenté en août 2020 au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, on peut y lire que :

CPA Canada recommande fortement au gouvernement de réaliser son examen exhaustif des dépenses fiscales dans un proche avenir et d'en élargir le mandat afin de rationaliser les déductions et les crédits d'impôt, d'éliminer les avantages fiscaux inefficients ou mal ciblés et d'accroître l'automatisation au sein du système fiscal⁸.

⁷ CPA Canada, *Mémoires pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget fédéral 2021*, août 2020, p. 6. [<https://www.cpacanada.ca/-/media/site/operational/sc-strategic-communications/docs/01524-sc-consultations-prebudgetaires-budget-federal-2021.pdf>]

⁸ Ibid.

Le régime fiscal est un élément essentiel à la création d'un environnement économique favorable et d'une société juste, il nous paraît essentiel d'établir rapidement un processus de révision mené par des experts indépendants. Cet examen devrait conduire à une refonte majeure de la fiscalité au pays qui respecterait les principes d'équité, de simplicité, de compétitivité et d'efficacité.

2.4 Réaliser des projets d'infrastructures qui augmentent la productivité au pays

Dans le contexte d'investissements massifs en infrastructures qui favorisent l'innovation (que ce soit les infrastructures vertes, technologiques ou de transport en commun) pour stimuler la croissance qui verront le jour au cours des prochaines années, plusieurs projets seront financés par le mode classique et d'autres en collaboration avec des investisseurs privés. La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) doit d'ailleurs jouer un rôle clé.

À notre avis, il est essentiel de veiller à ce que le budget de construction de chaque projet tienne compte des coûts d'exploitation, de maintien, de financement et autres afin que chacun soit durable et constitue une réussite dans les différentes communautés canadiennes.



Recommandations n^{os} 12 et 13

Que le gouvernement fédéral s'engage, de concert avec la Banque de l'infrastructure du Canada, à élaborer un programme d'investissement en infrastructures à très long terme et une perspective de gestion de portefeuille des projets. Cela permettrait de maximiser les retombées de chaque projet et d'assurer un meilleur contrôle des risques liés au cycle de vie des infrastructures, qui auront une très longue durée de vie, de manière à respecter les cadres financiers établis et à éviter le surinvestissement et les déficits récurrents.

Que le gouvernement fédéral investisse prioritairement dans des projets qui augmentent le plus la productivité et la compétitivité au pays.

En octobre 2020, le premier ministre du Canada a d'ailleurs annoncé un investissement de 10 G\$ par l'intermédiaire du Plan de croissance de la BIC. Environ 60 000 emplois seraient créés à travers des projets dans cinq grandes initiatives. Rappelons que le plan d'infrastructure Investir dans le Canada prévoit injecter plus de 180 G\$ au cours de la prochaine décennie. De son côté, la Banque de l'infrastructure du Canada prévoit investir 35 G\$.

Compte tenu de l'importance de ces investissements et des prochains à venir, l'élaboration d'un programme d'investissement en infrastructures à très long terme et d'une perspective de gestion de portefeuille des projets par le gouvernement et par la BIC se révélerait fort appropriée. Cela permettrait de maximiser les retombées de chaque projet et d'assurer un meilleur contrôle des risques liés au cycle de vie des infrastructures, qui auront une très longue durée de vie, de manière à respecter les cadres financiers établis et à éviter le surinvestissement et les déficits récurrents.

Puisque l'assainissement des finances publiques doit désormais figurer parmi les objectifs centraux du gouvernement fédéral, particulièrement pour éviter un legs d'endettement significatif aux générations futures et pour conserver une saine réputation auprès des agences de notation, des plans et des cibles à atteindre pour chaque projet d'infrastructure sont nécessaires.

Par ailleurs, parmi les recommandations formulées par le Conseil sur la stratégie industrielle du Canada, la firme tient, entre autres, à en souligner une majeure, en raison de sa pertinence. Cette piste d'action répond, en quelque sorte, aux conditions évoquées plus haut attribuables à la relance économique et à l'endettement de l'État en forte hausse.

« Avec l'appui de la Banque de l'infrastructure du Canada, lancer des projets bâtisseurs d'avenir :

- **Définir une perspective stratégique pour les priorités en infrastructure qui augmentent le plus la productivité du pays.**
- **Rendre possible un bassin de projets et faciliter les investissements nécessaires en augmentant l'acceptabilité des modèles d'utilisateur-payeur.**
- **Encourager de façon plus proactive l'exécution de ces projets, y compris les catégories de biens non traditionnelles (p. ex., infrastructure numérique et infrastructure verte, et petits réacteurs modulaires).**
- **Créer des processus d'approbation accélérés dans tous les ordres de gouvernement en vue d'élargir la portée et d'accroître la rapidité des investissements. »¹⁰**

⁹ Gouvernement du Canada, « Le premier ministre annonce un plan d'infrastructure pour créer des emplois et faire croître l'économie », Communiqué de presse, 1^{er} octobre 2020. [<https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/10/01/premier-ministre-annonce-plan-dinfrastructure-creer-des-emplois-et>]

¹⁰ Conseil sur la stratégie industrielle du Canada, op. cit., p. 46.

2.5 Créer un crédit d'impôt à l'innovation

Finalement, pour accélérer l'innovation en entreprises, l'instauration d'un crédit d'impôt à l'innovation est une autre mesure structurante qui s'inscrirait en complément à l'important crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS et DE).



Recommandation n° 14

Que le gouvernement fédéral crée un crédit d'impôt à l'innovation pour aider les PME à augmenter leurs investissements en technologie et leur permettre de relancer plus efficacement leurs opérations ou de poursuivre leur croissance.

Raymond Chabot Grant Thornton invite le gouvernement fédéral à poursuivre ses efforts en matière d'innovation en appliquant ce nouveau crédit. Bien que le crédit d'impôt pour la RS et le DE reste un outil de financement adéquat, il n'est, par définition, offert qu'aux entreprises qui font des activités de RS et de DE.

Les crédits d'impôt demeurent une source de financement efficace et porteuse pour les entreprises. À la différence des programmes d'aide directe – lourds sur le plan bureaucratique, pouvant apparaître plus arbitraires et être moins prévisibles –, les crédits d'impôt sont plus rapides à implanter, puisqu'ils sont déjà utilisés par plusieurs entreprises. Si les règles sont simples et stables, leur application l'est tout autant. L'instauration d'un crédit d'impôt est aussi souhaitable pour assurer la réussite des entreprises dans le domaine de l'innovation.

Ce nouveau crédit d'impôt à l'innovation pourrait aider les PME à augmenter leurs investissements en matière de technologie et à stimuler leur relance et leur croissance. Par exemple, les achats d'équipements et de solutions d'automatisation et de robotisation devraient être visés par cette mesure. Puisque l'innovation est une condition essentielle de compétitivité et de pérennité des organisations, un tel avantage fiscal contribuerait assurément à l'essor de nos entreprises.

3. Conclusion

Raymond Chabot Grant Thornton insiste sur la pertinence de déployer deux « budgets » lors du prochain plan budgétaire du gouvernement fédéral qui sera présenté prochainement.

Ainsi, un premier cadre budgétaire aurait intérêt à être établi pour répondre au déficit extraordinaire et à la dette générée par la pandémie depuis mars 2020. Des mesures audacieuses et des cibles à atteindre devraient voir le jour, comme celles proposées dans la section 1.

Un deuxième cadre budgétaire, quant à lui, devrait être élaboré pour faire face plus particulièrement aux besoins des acteurs, dont les entreprises, que l'on retrouve davantage dans une situation économique plus normale, comme l'étaient l'économie et les finances publiques fédérales d'avant la pandémie.

Pour les deux cadres budgétaires, le gouvernement fédéral devrait développer un tableau de bord financier qui serait suivi de manière rigoureuse.



Recommandations nos 15 et 16

Afin de répondre plus efficacement à l'objectif d'un retour à l'équilibre budgétaire, que le gouvernement fédéral distingue l'endettement pré-pandémie de celui généré depuis la crise dans une stratégie définie visant l'assainissement des finances publiques.

En tenant compte du déficit et de l'endettement extraordinaire occasionnés par ses interventions depuis le début de la pandémie, que le gouvernement fédéral se fixe des cibles à atteindre pour le retour à l'équilibre budgétaire à moyen terme.

Ainsi, Raymond Chabot considère primordial de mettre en place différentes mesures pour assainir les finances publiques et lui permettre de dégager des revenus plus rapidement, sans augmenter les taxes et les impôts. Il doit aussi se fixer des cibles à atteindre pour le retour à l'équilibre budgétaire à moyen terme, tout en faisant preuve de rigueur et de détermination dans le processus.

Pour terminer, nous tenons à souligner la pertinence de ce propos contenu dans le récent rapport du Centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal, qui vient confirmer l'urgence de mettre en place une stratégie structurante de retour à l'équilibre budgétaire et de réduction de la dette :

Selon la mise à jour économique du 30 novembre 2020, 271 milliards de dettes additionnelles devraient être contractées pour financer les déficits des cinq prochaines années. Le gouvernement prévoit donc se maintenir en position déficitaire jusqu'à l'exercice 2025-2026, ce qui, dans les conditions actuelles, devrait ramener le poids du service de la dette au niveau affiché avant l'élection de la présente administration (8,2 %). À première vue acceptable, la stratégie du gouvernement risque néanmoins de compromettre sa capacité à préserver son offre de service à plus long terme.

Dans un horizon de 10 ans, près des trois quarts de la dette contractée à des taux particulièrement bas devront être renégociés. Si les conditions d'emprunts se resserraient davantage, par exemple en raison d'une décote par les agences de notation, d'une saturation du marché obligataire, ou tout simplement en raison d'une hausse des taux d'intérêt, le choc risque d'être brutal. Bref, si le gouvernement fédéral dispose encore d'une certaine marge de manœuvre, il devra s'affairer à retrouver l'équilibre budgétaire sans quoi, sa gestion du risque pourrait compromettre sérieusement l'équité entre les générations¹¹.

Le gouvernement fédéral peut toujours compter sur Raymond Chabot Grant Thornton en tant que partenaire de choix des entreprises. Leur réussite, ici comme à l'étranger, est le succès de tout le Canada et un gage de prospérité pour les générations futures. Nous espérons que les mesures proposées pourront voir le jour, au bénéfice d'une relance économique soutenue, partout au pays.



¹¹ Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers, HEC Montréal, *Productivité et prospérité au Québec. Bilan 2020, décembre 2020*, p. 30. [<https://cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2020/12/PP-2020-01.pdf>]